

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL
Davina MOLINES
06.30.56.34.73
davina.molines@landes.cci.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Tout créateur, repreneur ou exploitant d'un
établissement pourvu d'une licence débit de
boissons (3 ou 4), d'une licence restaurant
(Petite Restauration ou Restaurant).

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Obtenir le Cerfa 1440703 relatif au permis d'exploitation. Pouvoir ouvrir/reprendre un débit de boissons et/ou un restaurant (vente d'alcool).

Contenu et modalités d'organisation

Thème 1 : Présentation liminaire de la formation
Thème 2 : Le cadre législatif et réglementaire • Les sources de droit et les applications • La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique. La police administrative générale (code général des collectivités territoriales). • La police administrative spéciale (code de la santé publique).
Thème 3 : Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (café, restaurant...) • Les conditions liées à la personne • Les conditions liées à la licence • La vie d'une licence • Les déclarations préalables à l'ouverture
Thème 4 : Les obligations liées à l'établissement : • les horaires d'ouverture et de fermeture • les obligations liées à l'exploitation d'une terrasse située sur la voie publique • l'étalage obligatoire des boissons sans alcool • les affichages obligatoires • l'information sur les prix • la vidéo protection
Thème 5 : Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques : • la prévention et la lutte contre le risque " alcool " : la répression de l'ivresse publique, l'interdiction des " open bars ", la réglementation des " happy hours " • la protection des mineurs contre le risque " alcool " : l'interdiction de vente et d'offre de boissons alcooliques aux mineurs et les sanctions encourues en cas de non-respect, l'accueil des mineurs de plus de seize ans dans le cadre de l'apprentissage • la conduite à tenir face à un mineur voulant se voir servir de l'alcool, vérification de la majorité • la protection des femmes enceintes contre le risque " alcool " • la présentation des conséquences physiques et psychologiques de la consommation d'alcool sur le corps humain • la conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique • la réglementation de l'interdiction de fumer et les sanctions encourues en cas de non-respect • la réglementation relative aux stupéfiants • la conduite à tenir face à un client sous l'emprise de stupéfiants
Thème 6 : Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques : • la lutte contre le bruit • la conduite à tenir en cas de tapage et autres troubles, dans ou aux abords de l'établissement • la lutte

...

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**
Commentaires sur la parcours personnalisable **Deux journées de 8 heures et une demi-journée de 4 heures**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Ouvrir et gérer un café ou un restaurant, ça ne s'improvise pas Si vous souhaitez proposer des boissons alcooliques à consommer sur place comme débitant de boissons ou restaurateur, vous devez obligatoirement être titulaire d'un permis d'exploitation. La loi oblige toute personne à détenir le permis d'exploitation avant toute ouverture d'un établissement de bar et restauration. Le permis d'exploitation est ainsi obligatoire pour tout futur exploitant d'une licence de débit de boissons.

Calendrier des sessions

| Numéro Carif | Dates de formation | Ville | Organisme de formation | Type d'entrée | CPF | Modalités |
|--------------|-----------------------------|-----------------------|---------------------------|---------------|--------------|---|
| 00276616 | du 15/02/2022 au 31/12/2023 | Mont-de-Marsan (40) | CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL | | Non éligible |  |
| 00276617 | du 15/02/2022 au 31/12/2023 | Parentis-en-Born (40) | CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL | | Non éligible |  |
| 00276614 | du 15/02/2022 au 31/12/2023 | Dax (40) | CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL | | Non éligible |  |
| 00426526 | du 18/12/2023 au 31/12/2025 | Dax (40) | CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL | | Non éligible |  |

00426527

du 18/12/2023 au
31/12/2025

Mont-de-
Marsan (40)

CCI MONT-DE-
MARSAN ET CEL

Non
éligible

